

Ikea France jugé pour avoir mis en place un « système d'espionnage » de ses salariés

La filiale française du groupe suédois est accusée d'avoir passé au crible la vie et le passé d'employés et candidats à l'embauche. Dans cette affaire, révélée en 2012, elle aurait bénéficié de la complicité d'une entreprise de sécurité privée et de policiers. Le procès s'ouvre lundi.

Des listes de personnes « à tester » auraient été transmises au siège d'Ikea France. (Jeff PACHOUD/AFP)

Par **Les Echos**

Publié le 22 mars 2021 à 8:15 | Mis à jour le 22 mars 2021 à 16:18

Ikea France risque jusqu'à 3,75 millions d'euros d'amende. Quinze personnes physiques seront également jugées à partir de lundi à Versailles : les ex-PDG Jean-Louis Baillot et Stefan Vanoverbeke, des directeurs de magasins, mais aussi des fonctionnaires de police et le patron d'une société privée de surveillance. Tous sont accusés d'avoir mis en place un « système d'espionnage » au sein de la filiale française du géant suédois de l'ameublement.

Force Ouvrière avait porté plainte après que l'affaire avait été révélée par « Le Canard enchaîné » et « Mediapart » en 2012. Cela avait conduit aux licenciements de quatre hauts responsables d'Ikea France. Le parquet de Versailles a indiqué, au terme de l'instruction, que plusieurs centaines de personnes, des employés et des candidats à l'embauche dans toute la France, ont vu leurs antécédents judiciaires ou leur train de vie scrupuleusement examinés.

Confinement et couvre-feu poussent les Français à être mieux dans leurs meubles

Des faits démentis par certains accusés

Face aux 74 parties civiles, les prévenus auront notamment à répondre des chefs de collecte et divulgation illicite d'informations personnelles, violation du secret professionnel ou encore de recel de ces délits. Certains d'entre eux encourent une peine maximale de dix ans d'emprisonnement. Les prévenus comparaissent pour des faits couvrant la période 2009-2012, ces pratiques remontant au début des années 2000, selon l'accusation.

Certains avocats de la défense dénoncent la faiblesse de l'enquête. L'avocat de l'ancienne directrice des ressources humaines, Claire Héry, Me Olivier Baratelli, entend plaider la nullité du dossier. Selon lui, les faits dénoncés sont une « fable montée de toutes pièces par des syndicats ». Celui de l'ex-PDG, Jean-Louis Baillot, Me François Saint-Pierre, a assuré que son client serait présent à l'audience et « souhaitait s'expliquer devant le tribunal ».

Des fonctionnaires de police impliqués

Jean-François Paris, ex-directeur de la gestion des risques d'Ikea France, est décrit par l'ordonnance de l'instruction comme l'homme au coeur de ce « système ». Consulté par l'AFP, le document décrit l'envoi par Jean-François Paris de listes de personnes « à tester » à des sociétés d'investigation privées. Un budget de 30.000 à 600.000 euros par an était alloué à cette fin par la filiale d'Ikea.

Comment la pandémie a perturbé l'approvisionnement des fabricants de meubles

Devant les enquêteurs, l'ex-responsable s'est défendu d'avoir « fliqué » les personnels de l'entreprise, assurant avoir suivi une consigne généralisée de Jean-Louis Baillot. Des affirmations que ce dernier conteste. Ces listes ont été envoyées par des directeurs de magasins, selon les affirmations de l'ex-responsable. Elles étaient notamment adressées à Jean-Pierre Foures, dirigeant de la société en « conseil des affaires » Eirpace, qui n'a pas non plus souhaité s'exprimer en amont du procès.

Faiblesses organisationnelles

Ce dernier est notamment accusé d'avoir eu recours au STIC (système de traitement des infractions constatées) afin de se procurer ces données confidentielles, par l'entremise de policiers. Les quatre fonctionnaires de police impliqués ont tous assuré lors de l'enquête n'avoir reçu aucune contrepartie financière. L'avocat de l'un d'entre eux, Me Hervé Lehman, a évoqué une simple « imprudence ».

Balayant les accusations « d'espionnage », l'avocat d'Ikea France, Me Emmanuel Daoud, évoque plutôt « des faiblesses organisationnelles » de l'entreprise. Il souligne la mise en place, à la suite des révélations par la presse, du « plan d'action » adopté par l'entreprise en 2012 comportant notamment « une refonte totale du processus de recrutement à l'ouverture de nouveaux magasins ».

Avec AFP

Les Echos